

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200F CFA

www.adiac-congo.com

N° 4759 VENDREDI 24 MAI 2024

ASSEMBLÉE NATIONALE

Vital Kamerhe retrouve le perchoir

Après moult tergiversations et incessants reports, l'élection des membres du bureau définitif de la chambre basse du Parlement a finalement eu lieu le 22 mai à l'hémicycle du Palais du peuple. Sans surprise, Vital Kamerhe a été élu président de l'Assemblée nationale avec 371 voix sur 407 votants. Il sera secondé par Jean-Claude Tshilumbay de l'Union pour la démocratie et le progrès social.

Page 3

Le président de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe/DR



JOURNÉE INTERNATIONALE DES MUSÉES

Don d'une sculpture en bouteilles plastiques au Musée national de Kinshasa



Le directeur Jean-Pierre Bokole appréciant le don et remerciant le manager de l'artiste/DR
La remise de «Bwanya», œuvre monumentale du sculpteur écologiste Jean-Alain Masela, au directeur général de l'Institut des musées nationaux du Congo, a marqué d'une pierre blanche la manifestation tenue le 18 mai dans la salle polyvalente du temple du patrimoine congolais. «Bwanya» a fait écho au thème « Musée, éducation et recherche » de la 47^e Journée internationale des musées.

Page 4

ENVIRONNEMENT

Les Verts africains réunis en congrès à Kinshasa

La ville-province de Kinshasa accueille, du 23 au 26 mai, le cinquième congrès de la Fédération des Verts africains sur le thème «Ancrage de l'écologie politique en Afrique : enjeux, défis et perspectives». Ces assises vont permettre à la Fédération des Verts africains de réviser sa charte et de mettre en place son nouveau bureau exécutif.

Page 6



Didace Pembe prononçant son discours/DR.

LINAFOOT/PLAY-OFFS

Mazembe bat Lupopo dans un derby lushois disputé

Le Tout-Puissant Mazembe a fait, le 22 mai, un pas important vers le sacre de la 29^e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot). Le club noir et blanc a battu, dans son stade de Kamalondo à Lubumbashi, le FC Saint-Eloi Lupopo par 1-0 pour le compte de la 11^e journée des play-offs du championnat national.

Page x

ÉDITORIAL

Danger permanent

La hausse des cas de criminalité imputés au phénomène de banditisme dit « Bébés noirs » interpelle, dans la mesure où ces hors-la-loi constituent désormais un danger permanent pour la population congolaise. Où que l'on se trouve, de jour comme de nuit dans tout Brazzaville, même si certains quartiers et arrondissements sont réputés être leurs fiefs, les agresseurs n'en finissent pas de faire parler d'eux, semant l'inquiétude chez les habitants qui circulent la peur au ventre, surtout de nuit.

N'épargnant personne au passage que l'on soit jeune, vieux, femme, homme, civil, militaire, gendarme ou policier, ces bandits de grand chemin sèment la terreur et la désolation partout. Cette situation qui ne laisse nul à l'abri appelle aujourd'hui à une réelle prise en main par les services de sécurité, à travers eux l'Etat, garant de la protection des citoyens.

Pour tenter d'enrayer le phénomène des « Bébés noirs » à Brazzaville, les quelques initiatives et opérations lancées par les autorités sont encore loin de mettre un terme à la capacité de nuisance de ces bandits, tant le nombre de victimes ne cesse de croître. Alors oui, il y a urgence pour les pouvoirs publics à trouver des mécanismes de lutte et de prévention contre cette violence par des actions plus fortes, si nécessaire.

Les bases de la stratégie nationale de prévention de ces déviations ayant été posées par le Haut-commissariat à la Justice restaurative, à la Prévention et au Traitement de la délinquance juvénile, il sied maintenant à l'Etat de définir les modalités de gestion, de traitement, de prévention et de riposte efficace à toute forme de banditisme quelle qu'elle soit qui sévit depuis plusieurs années sur l'ensemble du territoire national. Il y va de l'intérêt et de la sécurité de tous.

Les Dépêches de Brazzaville

COUP D'ETAT MANQUÉ À KINSHASA

Justicia ASBL condamne les exécutions sommaires et extrajudiciaires des partisans de Christian Malanga

L'Association à but non lucratif (ASBL) Justicia affirme avoir suivi, à travers les réseaux sociaux, une vidéo où des éléments de la Garde républicaine tirent sans sommation sur des personnes sans défense se trouvant dans le fleuve, lors de la traque des hommes auteurs des attaques armées perpétrées le 29 mai, à Kinshasa.

Justicia rappelle au gouvernement congolais l'article 16 de la Constitution qui stipule: «La personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger. Toute personne a droit à la vie, à l'intégrité physique ainsi qu'au libre développement de sa personnalité dans le respect de la loi, de l'ordre public, du droit d'autrui et des bonnes mœurs».

l'Economie nationale, Vital Kamerhe, ainsi que contre le Palais de la nation, tous les présumés auteurs bénéficient de la présomption d'innocence. De ce fait, ils n'auraient pas dû être exécutés si sommairement, en les empêchant d'être présentés devant un juge afin qu'ils présentent leurs moyens de défense, selon les garanties constitutionnelles.

Justicia ASBL demande

cution sommaire en procédant à l'arrestation des éléments des militaires -dont les visages et les voix apparaissent dans la vidéo-ainsi que des auteurs intellectuels (les donneurs d'ordre) s'ils existent.

Elle en appelle, par ailleurs, au sens d'humanisme du chef de l'Etat pour instruire les services des renseignements où sont incarcérés les assaillants à ne point les torturer, mais à mener sous la houlette de l'auditeur général des FARDC des enquêtes respectueuses des droits des individus tels que garantis par la Constitution congolaise et les instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme dûment ratifiés par la RDC. Elle rassure, en outre, de sa disponibilité à accompagner les autorités judiciaires pour concourir aux procès justes et équitables, en déployant ses observateurs lors des audiences qui seront organisées à cet effet et qu'elle souhaite fortement médiatisées.

Lucien Dianzenza

«La personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation de la respecter et de la protéger. Toute personne a droit à la vie, à l'intégrité physique ainsi qu'au libre développement de sa personnalité dans le respect de la loi, de l'ordre public, du droit d'autrui et des bonnes mœurs».

Pour cette organisation qui a condamné le 20 mai les attaques armées contre la résidence du vice-Premier ministre et ministre de

à l'auditeur général des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) de se saisir d'office de ces faits d'exé-

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chef de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédaction en chef délégué : Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba

Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialo, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila

Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundaka Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ASSEMBLÉE NATIONALE

Vital Kamerhe retrouve le perchoir quinze ans après

Après moult tergiversations et reports, l'élection des membres du bureau définitif de la chambre basse a finalement eu lieu, le 22 mai, à l'hémicycle du Palais du peuple.

Les députés nationaux étaient présents dans leur grande majorité - plus de 450 - dépassant largement le quorum. Il n'y avait presque pas d'enjeux au cours de ces élections qui devaient simplement entériner les six candidats de l'Union sacrée aux six postes revenant à la majorité parlementaire. Ce qui a été fait. Sans surprise, Vital Kamerhe a été élu président de l'Assemblée nationale avec 371 voix sur 407 votants. Il sera secondé par Jean-Claude Tshilumbayi de l'UDPS. Pour le leader de l'UNC qui s'est exprimé, peu après ce plébiscite, il s'agit là de l'accomplissement de l'oeuvre du seigneur dans sa vie. Le nouveau chair-



Le président de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe

man de la chambre basse a axé principalement son allocution sur la guerre qui

sévit dans l'ex-Kivu en faisant la promesse de faire de son mieux pour paci-

fier cette partie du pays en proie à l'insécurité.

L'ancien ministre de l'Economie dans le gouvernement sortant est persuadé que la restauration de la paix va permettre aux Congolais de faire de leurs ressources naturelles un véritable atout qui va placer le pays au cœur de la transition énergétique. «*Nous allons ensemble transformer ce qui apparaît actuellement comme une malédiction de nos ressources naturelles à un véritable atout qui va placer la RDC au cœur de la transition énergétique à laquelle l'humanité est contrainte à la suite des effets néfastes du changement climatique*», a-t-il indiqué. Il a,

par ailleurs, exhorté ses collègues à plus d'abnégation, d'assiduité et de patriotisme afin de redorer l'image ternie du député congolais. Vital Kamerhe effectue là un come-back à un poste qu'il avait déjà occupé il y a quinze ans, soit de 2006-2009. À l'issue du vote, le bureau définitif de l'Assemblée nationale se présente comme suit : Vital Kamerhe (président); Jean-Claude Tshilumbayi (premier vice-président); Christophe Mboso (deuxième vice-président), Djoli Eseng'ekeli (rapporteur); Dominique Munongo (rapporteur adjoint); Polipoli Chimène (questeur); Grâce Neema (questeur adjointe).

Sylvain Andema

ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ

La Corap déterminée à améliorer les conditions de vie de la population

La plateforme exhorte, par conséquent, le prochain gouvernement à disponibiliser les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des programmes et politiques adaptés aux desideratas de la population.

Les membres de la Coalition des organisations de la société civile pour le suivi des réformes et de l'action publique (Corap) ont tenu, le 22 mai à Kinshasa, leur assemblée annuelle. Une occasion pour eux de réaffirmer leur détermination de travailler pour l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise.

Après le compte-rendu des activités menées en 2023 et la présentation du Plan stratégique quinquennal 2024-2028 par le secrétaire technique de la Corap, Emmanuel Musuyu, les représentants des organisations membres ont également donné leur avis sur cette constellation qui marche pour un objectif commun. A la suite des travaux, une déclaration a été faite dans laquelle cette plateforme a donné sa position par rapport à la situation que traverse le pays, particulièrement sur le déficit de la desserte en électricité.

La Corap a, en effet, déploré la prise en otage du pays par quelques politiciens qui ne considèrent que leurs propres intérêts, privant ce dernier d'un gouvernement responsable, capable

de trouver des réponses aux préoccupations de la population. Elle interpelle, par conséquent, le chef de l'Etat sur la situation sociale et sécuritaire inquiétante marquée par la recrudescence de la guerre à l'Est, l'insécurité dans les grandes villes, ainsi que la hausse des prix dans tous les secteurs.

«*Un tel contexte exige des hommes politiques une prise de conscience de la misère de la population en vue de mettre en place, dans le plus bref délai, un gouvernement responsable pour faire face aux multiples problèmes auxquels le pays est confronté*», a souligné la Corap.

Sur le plan social et économique, elle condamne énergiquement les détournements des deniers publics et l'impunité qui s'ensuit, «*alors que l'accès à l'eau et à l'électricité continue de poser des problèmes à la population par l'absence d'investissements conséquents dans ce secteur*».

La plateforme exhorte, par conséquent, le prochain gouvernement à disponibiliser les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des



Lecture de la déclaration des organisations membres de la Corap/Adiac.

programmes et politiques adaptés aux desideratas de la population.

Des accords qui n'apportent rien à l'amélioration de la situation de l'accès à l'électricité

La Corap déplore, en effet, que l'Agence pour le développement du projet Inga a signé, le 9 mai, un protocole d'accord avec la société nigérienne de gaz et de pétrole dénommée Natural Oilfield Services Limited pour la construction d'une des phases du barrage Grand Inga, alors que le pays avait déjà signé plusieurs autres accords, entre autres, l'accord de développement exclusif avec le consortium sino-espagnol pour produire 11 050 MW en octobre 2018; l'accord avec la firme aus-

traliennne pour produire 40 000 MW et actuellement l'accord avec l'entreprise nigérienne, sans prendre la peine d'élucider la situation des deux premiers groupes d'entreprises. «*La Corap se pose la question sur la vraie vision de la RDC pour le développement de son potentiel énergétique. Manifestement, le secteur d'électricité nécessite d'être confié à des mains expertes*», a souligné cette structure.

Elle recommande au Premier ministre de tenir compte de certains critères pour le choix du ministre des Ressources hydrauliques et Électricité. Pour la Corap, le prochain ministre de ce secteur doit être une personne qui a une expertise avérée, intègre, de bonne moralité et soucieuse du bien-être de la population; une personne qui a

une forte capacité managériale et qui maîtrise les règles et procédures pour la passation des marchés publics, ainsi que pour les négociations des partenariats publics -privés.

Concernant le projet Grand Inga, la Corap exige au gouvernement de publier officiellement tous les accords et les conventions signés par le pays autour de ce projet. Au sujet des actes de dilapidation des fonds publics, la plateforme demande à la justice de diligenter des enquêtes indépendantes sur tous les cas de détournements des deniers publics afin de sanctionner les auteurs conformément à la loi. Cette constellation exhorte, par ailleurs, la population et la société civile à rester vigilantes face à la situation qui prévaut au pays.

Lucien Dianzenza

JOURNÉE INTERNATIONALE DES MUSÉES

Don d'une sculpture en bouteilles plastiques au Musée national de Kinshasa

La remise de Bwanya, œuvre monumentale du sculpteur écologiste Jean-Alain Masela, au directeur général de l'Institut des musées nationaux du Congo (IMNC), Jean-Pierre Bokole Ompoka, a marqué d'une pierre blanche la manifestation tenue le 18 mai dans la salle polyvalente du temple du patrimoine congolais.

Bwanya a fait écho au thème « Musée, éducation et recherche » de la 47^e Journée internationale des musées, célébrée à la matinée culturelle et scientifique qu'a abritée, le 18 mai, le Musée national de la République démocratique du Congo (MNRDC). Ouverte pour l'occasion au public, particulièrement aux écoliers du primaire au secondaire ainsi qu'aux étudiants, l'œuvre abstraite mesurant 1,70m ne pouvait être présentée à meilleur auditoire. Exemple de gestion des déchets plastiques contribuant à l'éducation et à la protection de l'environnement, le don a reçu un bon accueil de ses récipiendaires en présence de la présidente du Conseil d'administration, Christine Mansoni Mansaka; du directeur de cabinet de la ministre de tutelle, le Pr Joseph Ibongo; ainsi que de plusieurs chefs coutumiers et divers autres hôtes de la manifestation.

Ravi de la donation, le directeur Jean-Pierre Bokole Ompoka l'a présentée à son tour au Pr Ibongo comme étant « une œuvre d'art qui renseigne sur les effets négatifs de la mauvaise gestion du plastique sur l'environnement ». Ce dernier l'a, sur le champ, confiée au directeur

du MNRDC, le Pr Henry Bundjoko, pour sa conservation, au nom de la ministre Catherine Kathungu.

Joignant le geste à la parole, il a affirmé : « Cet objet participe au nouveau genre. Il invite le musée à s'associer à la protection de l'environnement, mais ce n'est pas le premier du genre. Nous avons eu des œuvres d'artistes contemporains à l'instar de Freddy Tsimba qui font de la récupération non pas du plastique mais du métal, des douilles, etc., quitte à en faire des objets d'art et nous débarrasser des décombres de notre environnement ». A l'adresse du donateur, il a ajouté : « Nous félicitons l'artiste Jean-Alain Masela pour son innovation et son initiative. Je pense que le musée va être son lieu de prédilection pour que la protection de l'environnement y devienne également un aspect important d'éducation. Comme nous l'avons dit, le musée doit œuvrer pour l'éducation et la recherche ».

Réappropriation identitaire et culturelle

Pour sa part, le directeur Henry Bundjoko a souligné : « Nous, en tant que conser-



Une vue des participants à la célébration du 18 mai/DR

vateur en chef, nous allons placer cette œuvre au Musée d'arts contemporains et multimédias à l'Échangeur de Limete »; en présence de son directeur, Christian Briki Kondji. Ce, avec la précision que le cadre, comme indiqué par son nom, est le lieu dédié à la conservation de Bwanya. L'œuvre d'art monumentale contemporaine vient enrichir le fonds dudit espace qu'il a invité l'assistance à visiter.

Signalons que la remise du don de Jean-Alain Masela effectuée par son manager a été précédée par deux brillantes communications. La première, de Placide Mumbembele, s'est appesantie sur le volet de la recherche à travers une analyse froide de la réalité ac-

tuelle. L'ex-directeur général de l'IMNC a notamment plaidé pour que « l'institut soit doté d'un fonds approprié pour la recherche », rappelant le rôle scientifique du musée après le fâcheux constat qu'il soit « plus un lieu de conservation que de recherche proprement dit » à ce jour. Aussi a-t-il préconisé de « repenser la recherche et l'éducation dans le musée pour une meilleure appropriation du patrimoine culturel ». Il a aussi prôné l'utilité de la création d'un « conseil scientifique composé des enseignants chercheurs qui jouent un rôle consultatif dans l'élaboration du projet scientifique et culturel » à élaborer.

Second orateur, le directeur

Henry Bundjoko a, lui, martelé sur la nécessité de « la réappropriation identitaire et culturelle à travers le musée ». Invitant à le considérer comme un lieu d'héritage en considération des savoirs et savoir-faire traditionnels sur lesquels ils renseignent. Ce qui, à son avis, devrait nous aider à « résoudre nos problèmes en considération de nos bases culturelles ».

Une visite guidée du MNRDC a clos la manifestation à laquelle ont également participé des élèves, illustrant la réussite des ateliers organisés par son département éducation. Une remise de prix a sanctionné la prestation des bénéficiaires de la formation.

Nioni Masela

ÉNERGIE ET MÉDIAS

Signature d'un partenariat entre la Snél SA et l'ACP

La Société nationale d'électricité (Snél SA) et l'Agence congolaise de presse (ACP) ont signé, le 21 mai, à Kinshasa une convention de partenariat. Les deux parties ont été représentées respectivement par le directeur général Fabrice Lusinde wa Lusangi Kabemba de la Snél SA et Bienvenu-Marie Bakumanya de l'ACP. C'est « dans le cadre de ses activités quotidiennes et dans le souci d'accroître la visibilité de la Société nationale d'électricité que les parties ont convenu de signer une convention de partenariat afin d'assurer, à travers différents médias de la République démocratique du Congo, la bonne communication à la clientèle de la Snél SA par des informations fiables et crédibles, sur le fonctionnement de la société et la mise en œuvre de ses projets », se sont accordées les deux parties.

Lors de sa dernière rencontre avec sa collègue de l'Autorité de régulation de l'électricité, Sandrine Ngalula, le vendredi dernier dans son bureau de travail, le directeur général; Fabrice Lusinde wa Lusangi Kabemba; de la Snél SA, annonçait ce partenariat avec l'ACP. « Nous avons également annoncé que nous allons faire un protocole, notamment avec l'Agence congolaise de presse et qu'à partir de leurs canaux



Les directeurs généraux Fabrice Lusinde et Bienvenu-Marie Bakumanya

d'information, on peut atteindre plus encore de clients et on va aussi innover avec la création d'un compte Snél sur X (Twitter) à travers l'ACP », indiquait-il. La signature de cette convention de partenariat entre les deux entreprises publiques entre aussi dans le cadre de la modernisation de la Snél SA comme souhaitée par l'actuel directeur général, Fabrice Lusinde wa Lusangi Kabemba.

Martin Engimo

CARITAS

Les humanitaires à l'école de la négociation dans les zones difficiles

Dans le souci de faciliter l'accès humanitaire dans les zones difficiles et des interactions avec plusieurs acteurs en présence, Caritas Congo vient d'organiser récemment à Kinshasa un atelier de formation sur la négociation humanitaire, à l'attention de ceux qui oeuvrent sur le terrain.

L'atelier s'est fixé comme objectifs, entre autres, planifier et engager des stratégies de négociation humanitaire, utiliser des outils de communications et techniques d'influence éthiques, interagir efficacement avec des interlocuteurs difficiles, surmonter des dilemmes en équipe. Il était aussi question de montrer aux participants comment diriger ou conseiller des négociations bilatérales ou coordonnées et recourir à des ressources efficaces pour une médiation humanitaire.

Selon Caritas, la formation a permis aux participants d'échanger sur la définition et le processus de négociation, l'analyse des problèmes d'accès, la cartographie des acteurs et réseau d'influence. Ils ont aussi été édifiés sur les objectifs et options de négociation, la gestion des interlocuteurs difficiles et dilemmes humanitaires ainsi que des lignes rouges. Cette formation, dont la facilitation a été

assurée par le binôme de formateur NRC et Ocha, a été bénéfique pour les participants. «Je suis heureux d'avoir participé à cette formation sur la négociation huma-

ment dans la province de Mai-Ndombe. Ce que j'ai retenu durant cette formation est de savoir comment préparer sa négociation, des astuces partagées pour

de résoudre le problème qui part de l'analyse du contexte et à travers notre cartographie des acteurs, nous pouvons recourir à d'autres personnes qui peuvent

formateurs, Abdoulaye Kande, a salué la participation et la motivation des participants durant cette formation qui était riche en interventions et partage d'expériences sur les outils qui pourraient être utilisés dans le cadre de la négociation humanitaire. Pour lui, étant pour la plupart des acteurs de terrains, ils répondent parfaitement au profil pour ce type de session, vu qu'ils sont en interaction avec plusieurs interlocuteurs étant parfois des initiateurs des contraintes d'accès humanitaire. «Ce type de renforcement de capacités va très certainement les accompagner à mitiger cela», a fait savoir Abdoulaye Kande. Notons que cette formation a connu la participation de plusieurs organisations telles que le Fonds des Nations unies pour l'enfance, Santé du monde, Caritas Belgique, Caritas Congo ASBL, Caritas Popokabaka, etc.

Blandine Lusimana

«Je suis heureux d'avoir participé à cette formation sur la négociation humanitaire. Pour moi, c'est un ouf de soulagement en tant qu'humanitaire qui intervient à l'Ouest de la RDC, particulièrement dans la province de Mai-Ndombe. Ce que j'ai retenu durant cette formation est de savoir comment préparer sa négociation, des astuces partagées pour pouvoir affronter cet interlocuteur difficile et pour pouvoir atteindre l'objectif de la négociation humanitaire. C'est de résoudre le problème qui part de l'analyse du contexte et à travers notre cartographie des acteurs, nous pouvons recourir à d'autres personnes qui peuvent influencer notre interlocuteur difficile »

nitaire. Pour moi, c'est un ouf de soulagement en tant qu'humanitaire qui intervient à l'Ouest de la RDC, particulière-

pouvoir affronter cet interlocuteur difficile et pour pouvoir atteindre l'objectif de la négociation humanitaire. C'est

influencer notre interlocuteur difficile », a indiqué Josué Shuluru de l'Action contre la faim. Pour sa part, l'un des

MENACES CONTRE UN JOURNALISTE À BIAKATO

Le ministre de l'Intérieur interpellé

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa), dans une correspondance adressée au vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières, Peter Kazadi, a exprimé sa préoccupation sur la sécurité de Parfait Kasereka Katoto, directeur de Radio communautaire Amkeni Biakato (RCAB), station émettant à Biakato, territoire de Mambasa, à 320 km de Bunia en Ituri.

«Notre organisation sollicite auprès de votre autorité des garanties sécuritaires en faveur de Parfait Kasereka Katoto, directeur de Radio communautaire Amkeni Biakato (RCAB), station émettant à Biakato (territoire de Mambasa) à 320 km de Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri», a indiqué l'Olpa dans sa correspondance. Selon lui, le journaliste a été contraint de vivre en clandestinité depuis plus de deux semaines après avoir reçu plusieurs menaces de représailles.

«Des militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo ont fait irruption au domicile du journaliste, les 3, 4 et 12 mai 2024 à la recherche de ce dernier qu'ils accusent de dif-

fuser sur les antennes de RCAB des émissions au cours desquelles les activistes de la société civile critiquent régulièrement l'inaction des forces loyalistes lors des attaques des civils, dans la chefferie de Ba-

bila Babombi par des présumés rebelles ougandais de ADF (Allied democratic forces)», a expliqué l'Olpa.

Il a indiqué qu'un officier supérieur de l'armée, le colonel Muke, travaillant dans la zone, a brandi plusieurs fois les menaces d'arrestation du journaliste et de fermeture de la radio le moment venu. Prenant au sérieux les menaces qui pèsent sur Parfait Kasereka Katoto, car un autre journaliste, Joël Musavuli, de la radio communautaire de Babombi a été sauvagement assassiné

dans la zone, le 14 août 2021, l'Olpa a indiqué que «menacer un journaliste à cause de son travail constitue une violation grave du droit d'informer et d'être informé, garanti par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme». L'organisation, qui rend responsables les services de l'Etat de tout ce qui adviendrait au journaliste menacé, exhorte le ministre chargé de la Sécurité de prendre les dispositions pour le sécuriser.

Lucien Dianzenza

«Notre organisation sollicite auprès de votre autorité des garanties sécuritaires en faveur de Parfait Kasereka Katoto, directeur de Radio communautaire Amkeni Biakato (RCAB), station émettant à Biakato (territoire de Mambasa) à 320 km de Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri»

ENVIRONNEMENT

Les Verts africains réunis en congrès à Kinshasa

La ville-province de Kinshasa accueille, du 23 au 26 mai, le cinquième congrès de la Fédération des Verts africains, organisé par l'Alliance des écologistes congolais (Aeco-Les Verts), sur le thème «Ancrage de l'écologie politique en Afrique : enjeux, défis et perspectives»

Le président de l'Aeco-Les Verts, Didace Pembe Bokiaga, a indiqué que les travaux permettront, entre autres, la révision de la charte de la Fédération des Verts africains mais aussi de mettre en place son nouveau bureau exécutif. Les participants vont aborder les problèmes du moment, notamment l'ancrage de l'écologie politique en Afrique. «Nous allons tirer, à la fin, des conclusions que nous allons opposer à nos différents gouvernements pour que l'écologie puisse triompher dans la gestion quotidienne de nos pays africains», a-t-il souligné.

Didace Pembe Bokiaga a rappelé, en effet, que l'Afrique demeure le seul continent encore intact, avec l'Océanie, en ce qui concerne la préservation de l'humanité. «L'Océanie n'a pas la même richesse que nous. Dans cette discussion, nous,



Pembe prononçant son discours/DR.

en tant qu'écologistes congolais, devons faire prévaloir la protection et surtout l'indemnisation du bassin du Congo qui demeure aujourd'hui une méga structure pour la préservation de la température et du change-

ment climatique», a-t-il soutenu.

Les forêts du bassin du Congo, essentielles à la survie de l'humanité

Le président de l'Aeco-Les Verts a, en effet, rappelé que les forêts du bassin du Congo jouent un rôle important dans la stabilité climatique mondiale. Pour lui, ces assises de Kinshasa sont une opportunité en vue de faire entendre la voix du pays. «Le bassin du Congo reste et va demeurer un espoir, mais un espoir où les Congolais ne gagnent rien du tout. Le système de crédit carbone qui est une manne extraordinaire pour nos pays n'est pas respecté par les pays pollueurs alors que le

protocole de Kyoto avait consacré la notion du pollueur - payeur. Nous allons donc faire prévaloir toutes ces choses pour que la cause de l'Afrique, la cause du bassin du Congo, soit entendue», a insisté Didace Pembe.

A ces assises de Kinshasa, en dehors des présidents des partis politiques écologistes africains, les organisations et structures militantes dans la protection de l'environnement y prennent également part. Après plusieurs années de combat, les Écologistes et Verts d'Afrique sont reconnus sous la dénomination de Fédération des Verts d'Afrique, qui a tenu son quatrième congrès au Burkina Faso, au cours duquel plusieurs décisions ont été prises. L'élection des responsables exécutifs en place actuellement a également été faite lors de ces travaux.

Lucien Dianzenza

«Nous allons tirer, à la fin, des conclusions que nous allons opposer à nos différents gouvernements pour que l'écologie puisse triompher dans la gestion quotidienne de nos pays africains»

LINAFOOT/PLAY-OFFS

Mazembe bat Lupopo dans un derby lushois disputé

Le Tout Puissant Mazembe a fait, le 22 mai, un pas important vers le sacre de la 29^e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot). Le club noir et blanc a battu, dans son stade de la commune de Kamalondo, à Lubumbashi, son rival de tous les temps, le FC Saint Eloi Lupopo, par 1-0, au terme d'un derby lushois très disputé, comptant pour la 11^e journée de play-offs du championnat national.

Sorti du banc pour remplacer Philippe Kinzumbi, le buteur malien de Mazembe, Fily Traoré a inscrit l'unique but de la partie à la 61^e minute sur un penalty consécutif à une faute de main d'un défenseur de Lupopo, dans sa surface de réparation. L'on note que des supporters de Lupopo ont tenté d'envahir l'aire de jeu lorsque le penalty a été accordé à Mazembe, provoquant un arrêt momentané de la partie. Le calme est revenu et Traoré a exécuté la sentence, portant son compteur-but à vingt-cinq. Le jeune Malien est meilleur buteur du championnat, battant le re-



L'action ayant occasionné le penalty de Mazembe contre Lupopo

cord de l'ancien buteur de Mazembe, Jackson Muleka (24 buts), actuellement à Beziktas en D1 Turque.

La veille en conférence

de presse avant le match, l'entraîneur franco-sénégalais, Lamine Ndiaye de Mazembe, déclarait : «C'est un match spécial, nous le

savons. Quand les deux équipes se rencontrent, le classement ne veut absolument plus rien dire. Ce derby arrive à un moment

où les deux équipes ont besoin des points, donc, ce sera un match, comme à l'accoutumée, très disputé». Cette rencontre a failli être reportée suite aux tensions, avant d'être maintenue. Avec ce succès, Mazembe caracole en tête des play-offs, bien lancé pour conserver le titre de champion du Congo. Les Corbeaux comptent 32 points à deux journées de la fin du championnat. Vainqueur de V.Club par 0-1 le 19 mai, Maniema Union garde la deuxième place au classement avec 26 points, devant Lupopo (24 points).

Martin Engimo

GABON

Brice Clotaire Oligui Nguema en visite officielle à Paris

Le président gabonais, Brice Clotaire Oligui Nguema, effectuera son premier voyage officiel en France du 28 mai au 2 juin, pour renforcer les relations bilatérales.

A Paris, Brice Clotaire Oligui Nguema sera accompagné de plusieurs ministres, notamment celui de l'Économie. Une visite de travail durant laquelle il sera reçu par le président Emmanuel Macron à l'Élysée. Au cours de leurs échanges, les deux personnalités parleront des relations bilatérales et autres sujets d'intérêt commun comme le climat et les forêts, ou encore la bonne marche de la transition gabonaise. Pour les autorités gabonaises, cette visite de travail doit notamment servir à se démarquer des pays du Sahel comme le Mali, le Burkina et le Niger, secoués par des coups d'État et le rejet des intérêts français. « Il est clair que notre transition n'a pas grand-chose à voir. Nous voulons montrer que notre situation est différente. Notre relation avec la France doit s'inscrire dans la normalité, au même titre que nos autres partenaires », selon une source gabonaise.

Les 29 et 30 mai, Brice Clotaire Oligui Nguema se rendra aussi au forum économique Gabon-France, organisé pour l'occasion. Une rencontre en présence de patrons des deux pays, avec plusieurs tables rondes notamment, l'occasion de prendre connaissance de la situation économique du Gabon, d'examiner les opportunités d'affaires, et d'échan-

ger avec les décideurs et investisseurs.

Durant son séjour à Paris, Brice Clotaire Oligui Nguema devrait en profiter pour rencontrer la diaspora gabonaise le 1^{er} juin. Le lendemain, il est prévu qu'il quitte Paris pour la Somme où il est attendu aux commémorations de la bataille d'Airaines qui s'est déroulée en juin 1940.

Rappelons que le président gabonais avait une première fois rencontré son homologue français Emmanuel Macron en marge de la COP28 à Dubaï le 1^{er} décembre. « Après le coup d'État, la France et l'OIF nous ont accompagnés sans nous exclure. Bien sûr qu'avec la France il y a une histoire avec des hauts et des bas. Et s'il y a des ajustements à faire, nous les ferons, mais nous ne sommes pas dans une logique pseudo-révolutionnaire panafricaniste. Paris n'a aucune raison de s'inquiéter », d'après la même source.

Aujourd'hui, le Gabon reste au moins partiellement suspendu du Commonwealth et de l'Union africaine. Être reçu



Emmanuel Macron et Brice Clotaire Oligui Nguema, en 2023. © DR

à Paris pourrait aider Libreville à retourner pleinement dans le concert des nations. « Avec le Commonwealth, on cherche à remettre les choses en place. Des délégations d'entrepreneurs de l'organisation étaient à Libreville il y a quelques semaines. Côté UA, nous espérons qu'elle respectera le principe de subsidiarité et suivra l'exemple de la

CEEAC qui a levé ses sanctions il y a quelques semaines », indique une autre source à Libreville.

La base militaire française, installée au camp de Gaulle depuis 1960, devrait être évoquée durant la visite. Un point sensible pour Paris, qui a vu tour à tour le départ de ses soldats du Mali, du Burkina et du Niger « Aucune fermeture n'est prévue,

rassure une bonne source au Gabon. Mais ce n'est pas un enjeu pour nous. Paris modifie son dispositif militaire en Afrique. Quand il y aura une décision finale, nous renégocierons nos accords dans l'intérêt des deux parties », ajoute cette source. « L'envoyé personnel » du président français pour l'Afrique, Jean-Marie Bockel, était au Gabon en mars. Il aurait présenté les projets en cours pour l'avenir des quelque 380 soldats français et personnels du ministère des Armées présents sur place à ce jour. Une réduction des effectifs est notamment pressentie.

Yvette Reine Nzaba

«...Notre transition n'a pas grand-chose à voir. Nous voulons montrer que notre situation est différente. Notre relation avec la France doit s'inscrire dans la normalité, au même titre que nos autres partenaires »

MALI

Fin de la mission de formation militaire de l'UE

La mission de formation militaire de l'Union européenne (UE) au Mali, dont les vingt-sept ont décidé de ne pas renouveler le mandat, a officialisé son départ après onze années dans ce pays confronté au djihadisme, dans un communiqué publié sur les réseaux sociaux.

L'EUTM (European union training mission) avait été déployée en 2013 pour entraîner et conseiller les forces du Mali, ce pays confronté depuis 2012 à la propagation jihadiste. Elle a compté jusqu'à 700 soldats d'une vingtaine de pays européens, avant de réduire nettement ses effectifs dans un contexte de tensions diplomatiques entre Bamako et ses partenaires occidentaux.

L'UE a décidé de ne pas renouveler le mandat de cette mission compte tenu de « l'évolution de la situation politique et sécuritaire » dans le



pays, selon la Commission européenne. Une junte y a pris

le pouvoir par la force en 2020 et rompu l'alliance anti-dji-

hadiste avec la France et ses partenaires européens, pour

se tourner militairement et politiquement vers la Russie.

La cérémonie officialisant le départ des formateurs européens s'est déroulée vendredi dernier, au quartier général de la mission à Bamako, la capitale du Mali, selon l'EUTM. Deux membres de la mission ont perdu la vie depuis 2013 : un militaire portugais tué en 2017 lors d'une attaque d'un camp à Bamako, et un militaire espagnol mort en 2018 près de la ville de Sévaré (centre), selon l'EUTM. L'UE dit avoir formé 20 000 militaires maliens en onze ans.

Noël Ndong

SEMAINE AFRICAINE DE L'UNESCO

L'effervescence demeure concrète

Dans une ambiance de circonstance aux sons et couleurs du continent, l'édition 2024 de la Semaine africaine s'est ouverte, le 22 mai, aux rythmes de la Daqqa marrakchia du Maroc, pays à l'honneur. Pour son deuxième jour, dans les allées, l'attraction des expositions demeure à nouveau palpable.

Arpentant les stands placés par ordre alphabétique selon les pays africains, ce sont les invités sous le guide du Maroc qui les ont visités en premier. Ceux-ci ont été conçus de manière à rendre visible l'abondance et la variété du bazar représentant une partie des richesses, s'agissant, pour l'essentiel, d'articles issus des arts et des traditions des pays respectifs. De quoi célébrer, chacun à sa manière, sa contribution à la multiplicité du patrimoine africain.

En même temps, les organisateurs ont veillé, au préalable, à faire de cette célébration un moment de réflexion et de projection vers l'avenir, à travers des conférences et des débats, notamment sur la protection des océans et de la culture africaine.

Dans un discours lu en son nom, la directrice générale de l'Unesco, Audrey Azoulay, a indiqué, pour sa part, que l'organisation vit aux rythmes et aux couleurs de l'Afrique à l'occasion de cette semaine qui offre l'opportunité aux participants et visiteurs d'apprécier pleinement ce continent pluriel.

Pour Mohamed Mehdi Bensaid, ministre marocain de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, invité d'honneur de cet



La photo de famille autour du ministre conseiller de l'ambassade du Congo en France/Motse Akanati

événement, c'était l'occasion de féliciter l'organisation de la semaine africaine de l'Unesco pour célébrer l'Afrique dans sa diversité et s'arrêter en même temps sur les défis à relever, notamment celui de l'éducation.

Il a affirmé que « dans un monde qui est désormais guetté par l'hiver démographique et le vieillissement généralisé, l'Afrique est le dernier continent à bénéficier d'une vitalité

qui n'est pas seulement celle du nombre, mais aussi celle de la créativité, du dynamisme, de l'optimisme », notant que « correctement mobilisée par l'éducation et l'épanouissement culturel, la jeunesse africaine fera profiter nos pays du dividende démographique des prochaines décennies. Elle sera le tremplin de notre émergence commune et plurielle : émergence économique, culturelle,

sociale et sociétale ».

Dans son intervention en tant que président du Comité d'organisation de cette édition de la Semaine africaine, l'ambassadeur, représentant permanent du Royaume auprès de l'Unesco, Samir Addahre, a affirmé que l'une des priorités globales et majeures du continent est l'éducation, thématique choisie pour la présente édition.

Il a souligné que le continent afri-

cain vit des innovations technologiques importantes qui lui valent d'être qualifié de laboratoire de l'innovation, relevant qu'en même temps, « l'Afrique n'a pas vocation à demeurer un laboratoire, mais ambitionne au contraire de devenir une plateforme à partir de laquelle émergent des solutions innovantes qui pourraient être dupliquées ailleurs ».

Riches de la teneur de ce flot de paroles constructives, les visiteurs ont déambulé dans l'effervescence des allées pour découvrir les stands, tel celui des deux coaches du cabinet conseil OB Elégance, Ornella Mouyeke et Bey Bempao, avec leurs produits exposés « made in Congo ». À leur image, de quoi susciter la consolidation des industries culturelles et créatives africaines dont leurs produits sont issus.

Au cours de la deuxième journée, Jean-Félix Mokiemo, ministre conseiller à l'ambassade de la République du Congo en France et sa délégation, sont venus visiter et soutenir les artisans et créateurs congolais. La Semaine africaine 2024 livre en miniature les richesses africaines de ses créateurs jusqu'au 24 mai.

Marie Alfred Ngoma

BOURSES DE MASTER ET DOCTORAT

L'AMBASSADE DU BRESIL A BRAZZAVILLE informe au publique de :

l'offre des bourses d'études de Master et de Doctorat, dans le cadre du programme de deuxième et troisième cycles d'enseignement supérieur, pour une troisième Edition du Programme de Mobilité du Groupe de Coopération International des Universités Brésiliennes ("GCUB-MOB"), début de formation en 2025.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS JUSQU'AU 17 JUIN 2024 DANS LE LIEN SUIVANT :

<<https://www.gcub.org.br/bsp>>

L'annonce et la majorité des détails concernant le programme sont disponibles dans le lien suivant : <https://www.gcub.org.br/programas/terceira-edicao-do-programa-gcub-de-mobilidade-internacional-gcub-mob-edital-gcub-mob-no-001-2024/>

Comme lors de son édition précédente, le processus de sélection actuel cherchera à favoriser la diversité des origines, les pays avec un IDH (Indice de Développement Humain) plus faible, les candidats enseignants, les candidates et, enfin, les postes vacants qui contribuent le plus au processus d'intériorisation de l'enseignement sur le territoire national, c'est-à-dire ceux qui s'intéressent aux programmes de maîtrise ou de doctorat situés à l'extérieur des centres urbains, traditionnellement plus connectés aux partenaires externes.



**ABONNEZ VOUS
GRATUITEMENT**

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



**SCANNEZ
LE QR CODE**

FINANCES PUBLIQUES

Un nouveau mécanisme de mobilisation des financements à l'étude

Pour compenser la réduction des appuis budgétaires des différents partenaires, la République du Congo se lance dans la conception d'un système d'émission et de vente de crédits carbone.

Le ministre de l'Economie et des Finances, Jean Baptiste Ondaye, a eu, le 23 mai à Brazzaville, une séance de travail avec le cabinet Centerview partners. « Notre séance de travail de ce jour nous donne, une nouvelle fois, l'opportunité d'échanger sur les questions du financement des objectifs de développement et de la transition climatique, ainsi que sur les problématiques liées à la préservation de la biodiversité », a déclaré le ministre des Finances.

La fin de l'année 2024, a relevé le ministre, devrait marquer la fin du programme conclu avec le FMI, au titre de la facilité élargie de crédit. « Nous devrions, dès lors, basculer sur un nouveau programme ou nous engager vers la facilité pour la durabilité et la résilience. En attendant, nous devons réfléchir sur la stratégie à mettre en place pour compenser la réduction des appuis budgétaires des différents partenaires, à l'issue



Le ministre de l'Economie et des Finances, Jean Baptiste Ondaye posant avec le cabinet Centerview partners/Adiac

du programme en cours », a-t-il indiqué.

Selon le ministre des Finances, pour le Congo, pays doté d'un capital naturel considérable, la structuration d'une opération de « dept-for-nature swap » présente plusieurs avantages, à savoir l'amélioration de la viabilité

de la dette publique à travers un refinancement anticipé de la dette et son rachat à décote ; le renforcement de la solvabilité de l'Etat, en lissant le profil de refinancement et en allongeant la maturité moyenne ; la diversification de la base d'investisseurs du pays, à travers la mise en

place d'un rehaussement de crédit permettant de s'adresser aux investisseurs internationaux etc. « Afin de profiter pleinement des avantages de ce mécanisme, j'ai tenu à ce que nos travaux s'appesantissent davantage sur l'identification et le montage des projets », a souligné Jean

Baptiste-Ondaye.

Rappelons que dans le cadre du programme des réformes économiques et financières avec le FMI, des efforts importants ont été consentis dans la mise en œuvre des réformes structurelles et budgétaires. Les échanges au titre de la 5e revue qui vient de prendre fin la semaine dernière augurent plutôt des perspectives encourageantes pour le conseil d'administration du FMI prévu en juin prochain.

Lopelle Mboussa Gassia

« Nous devrions basculer sur un nouveau programme ou nous engager vers la facilité pour la durabilité et la résilience. En attendant, nous devons réfléchir sur la stratégie à mettre en place pour compenser la réduction des appuis budgétaires des différents partenaires, à l'issue du programme en cours »

DOUANE CONGOLAISE

Suspension de la grève des transitaires

La coalition des opérateurs économiques du Congo a décidé, le 22 mai, de suspendre la grève après la rencontre avec le directeur général des Douanes et des droits indirects, Guénoé Mbongo Koumou. Les transitaires protestent contre le maintien en détention de certains de leurs collègues et la fermeture de trente-sept maisons de transit.

La mesure d'apaisement fait suite aux négociations entamées avec la direction générale des douanes et des droits indirects. Cette décision de suspension de la grève à effet immédiat est entrée en vigueur dès son adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la coalition des opérateurs économiques. Elle vise à permettre à la direction générale des douanes et la coalition des opérateurs économiques « de mieux négocier les conclusions dans les plus brefs délais », selon l'assemblée générale des transitaires. La délégation de la Coalition des opérateurs économiques du Congo et le délégué des transitaires ont exposé leurs demandes lors de la rencontre, le 21 mai à Brazzaville, avec le directeur général des douanes. Ils ont réclamé la libération des neuf transitaires encore en détention et le retrait de la mesure de blocage des trente-sept maisons de transit accusées d'évasion fis-

cale due au non-paiement des droits de douane. Le retrait de ces sanctions administratives et la libération des personnes détenues devraient permettre aux transitaires de régler leurs contentieux et de faire face aux charges sociales et locatives sans cesse croissantes. Le vice-président de la coalition, Chrysostome Mbemba Samba, s'est réjoui de l'impli-

cation personnelle du directeur général des douanes dans les négociations qui ont abouti à la suspension du mot d'ordre de grève des transitaires. Le directeur général Guénoé Mbongo Koumou s'est engagé, par ailleurs, à convoquer le comité de concertation douanes-secteur privé dans l'optique de recueillir les avis qui seront soumis à la hié-

rarchie en vue de trouver des solutions aux demandes de la coalition des opérateurs économiques du Congo. Depuis quelque temps, la direction générale des douanes et des droits indirects multiplie des initiatives pour tenter d'apaiser les relations avec ses partenaires, comme c'est le cas la semaine dernière avec la nouvelle équipe dirigeante

du Syndicat des douanes du Congo (Sydoc). Les deux parties prônent le dialogue social après plusieurs mois de tension au sein du Sydoc tendant à affecter la performance de l'administration douanière. La direction générale des douanes et ses partenaires entendent œuvrer pour la meilleure collecte des recettes douanières estimées cette année à 500 milliards FCFA. Pour atteindre de meilleures performances en matière de gouvernance économique et financière, le ministère de tutelle a défini comme défis la mobilisation des ressources permettant de financer le Plan national de développement 2022-2026 et le fonctionnement de l'Etat ; l'accélération de la diversification de l'économie nationale ; la réduction de la dette ainsi que la viabilisation ; l'exécution du programme conclu avec le Fonds monétaire international au titre de la Facilité élargie de crédit 2022-2024...

Fiacre Kombo



Guénoé Mbongo Koumou posant avec les opérateurs économiques DR



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ



NOM DU PROJET :	Projet d'aménagement de la route Ketta-Djoum et de facilitation du transport sur le Corridor Yaoundé-Brazzaville, Phase 2
FINANCEMENT :	BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD)
REFERENCE :	Appel d'Offres National N° 004/2023/MATIER/DGGT-CEP
IDENTIFICATION DU MARCHÉ :	Travaux de réhabilitation des infrastructures socio-économiques (5 écoles et 1600 ml de clôture), dans différents villages le long de la route (Kokoua, Goa, Djodjina, Bendama et Bellevue) (Sembé-Ntam)
LOTS	-Lot N° 1 : Ecoles de Kokoua, Goa et Djodjina -Lot N° 2 : Ecoles de : Bendama et Bellevue.

Nombre d'offres reçues lors de l'appel d'offres : dix (10)

Noms, adresse et montants des attributaires provisoires :

Intitulé	Nom des attributaires provisoires	Adresse	Montant en FCFA
Lot N° 1 : Ecoles de Kokoua, Goa et Djodjina	ERICO	Avenue des cités des 17, Moukondo/Mazolo, Tél : +(242)06 668 70 47/06 924 56 55 Email : owasteve@yahoo.fr	861 585 542,73 FCFA HTHD
Lot N° 2 : Ecoles de : Bendama et Bellevue.	SERRUTOP	65, rue Kintélé Ouenzé / Brazzaville Tél : +242 06 668 07 17/05 538 34 73 E-mail : serrutop1@yahoo.fr	496 799 330 FCFA FCFA HTHD

La publication du présent avis effectuée en application de l'Article 88, alinéa 2 du Code des Marchés publics, ouvre le délai de recours gracieux auprès de la Cellule d'exécution des projets en partenariat multilatéral en vertu de l'Article 141 dudit Code, puis d'un recours au Comité de Règlement des Différends en matière de passation des marchés publics, placé auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en vertu de l'Article 142 dudit Code.

Pour le Ministre d'Etat, Ministre de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier,
Par ordre, le Délégué général aux grands travaux

Signé

Oscar OTOKA. -



ADIAC

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv



AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo





AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES
DU BASSIN DU CONGO

ADIAC TV

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAC NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en un **CLIC**



Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informés des principaux faits marquants de l'actualité.



SCANNEZ
LE QR CODE



ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr



VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

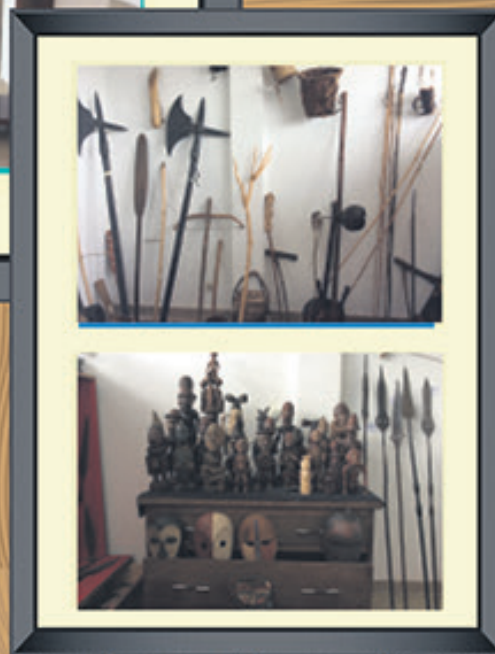
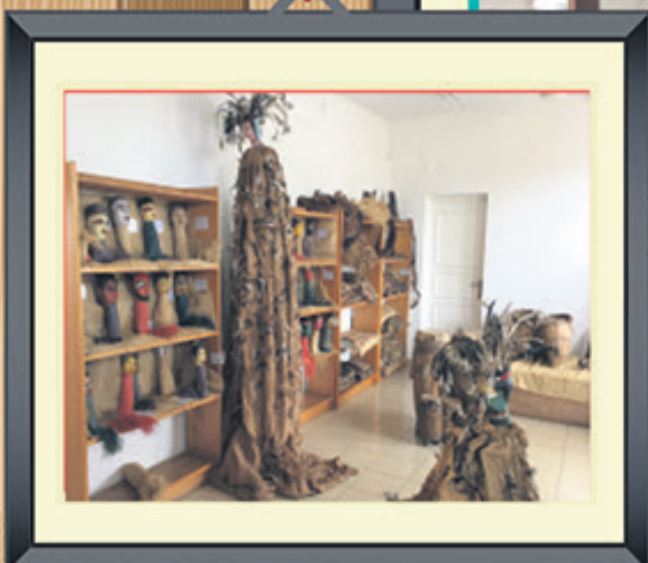
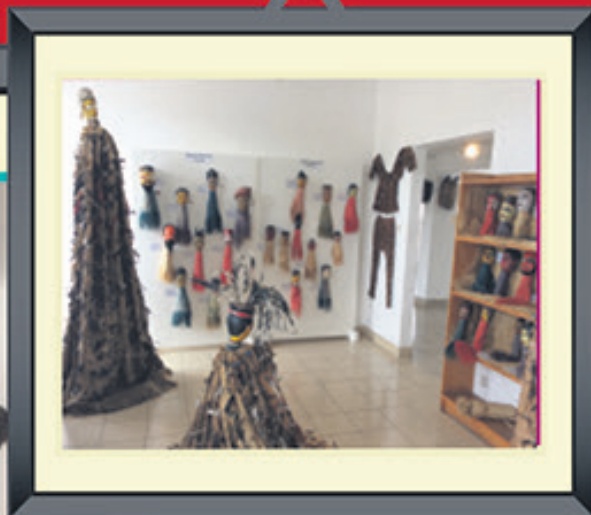
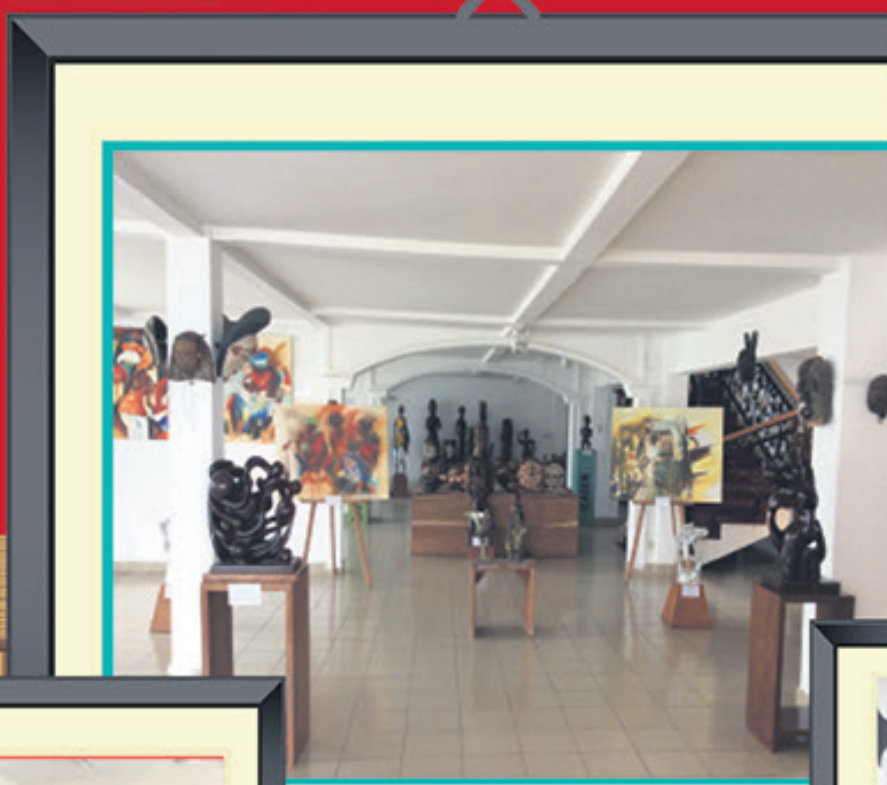
CÉRAMIQUES

MUSIQUE

Musée du Bassin du Congo

galerie CONGO

ARTS ET EXPRESSIONS



L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition
à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo.



MISSION : RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE DE FACILITATION POUR L'APPUI AUX MICROS, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (MPMEs) DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE.



Réf. : AMI N° 005 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE

1) Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

2) L'objectif du projet Agriculture, jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».

3) Le PAJE souhaite utiliser une partie du montant des ressources du projet pour le recrutement d'une structure de facilitation (Cabinet/Bureau d'études, ONG ou entreprise privée) dont la principale mission consistera à identifier les porteurs d'initiatives économiques bancables et des MPMEs existantes, à les orienter et à les préparer avant d'entrer en phase d'incubation, pour le renforcement des capacités, l'appui à la configuration technique et économique du projet d'entreprise et la validation des projets d'entreprises, et à appuyer la structuration des chaînes de valeurs des filières cibles du projet entre autres.

4) L'Unité de Gestion du Projet PAJE (« le client ») invite à présent les cabinets/Bureau d'études, ONG ou entreprises privées intéressés à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les candidats doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations : (i) la nature des activités de la structure et le nombre d'années d'expériences pertinentes ; (ii) les qualifications de la structure dans le domaine des prestations indiquées ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des contrats relatifs.

5) Les critères pour l'établissement de la liste restreinte portent sur

5) Les critères pour l'établissement de la liste restreinte portent sur :

N°	Critères	Points
1.	Justifier une expérience générale d'au moins 8 ans de réalisation d'études ou autres interventions (Appui, formation, etc.) dans le domaine agricole	20
2.	Justifier trois (3) expériences missions similaires, y compris en envergure	60
3.	Justifier un personnel permanent comprenant au moins un expert en développement rural (minimum BAC + 5) et un socio-économiste (minimum BAC +4), justifiant chacun 3 ans d'expérience au moins	20

6) Les cabinets/Bureau d'études, ONG ou entreprises privées intéressés doivent manifester leur intérêt et attester qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les structures seront sélectionnées selon la méthode de sélection fondée sur la qualification des consultants (QC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook>. Cette méthode prévoit, après l'annonce de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), les sociétés de conseil manifestent leur intérêt ou soumettent leur profil, qui est ensuite évalués. Seule la société qui se classe en premier rang sur la liste restreinte sera invitée à soumettre une proposition technique et financière combinée. Si cette proposition est jugée recevable et acceptable, la société sera invitée à des négociations. Les aspects techniques et financiers de la proposition peuvent tous deux faire l'objet de ces négociations. Si les négociations avec la société sélectionnée n'aboutissent pas, le projet fera appel à la société arrivée en second rang sur la liste restreinte ainsi de suite après avis de non objection du FIDA. En cas d'égalité, les atouts et faiblesses des candidats concernés seront réexaminés pour identifier le meilleur. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen seront les suivants : i) le plus grand nombre de réalisations au critère 2, et ii) la préférence sera donnée aux missions réalisées dans la zone d'intervention du projet

7) Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, et par courrier électronique ; E-mail : secretariat@maep-paje.cg au plus tard, le 13 juin 2024 à 16h 00 heure locale, en comportant 1 original et 3 copies et portant expressément la mention suivante : « AMI N° 005 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UNE STRUCTURE DE FACILITATION POUR L'APPUI AUX MICROS, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (MPMEs) DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE ». Les Termes de Référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à la même adresse

8) Toutes demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

9) Nous attirons l'attention des structures intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le

financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

10) La structure de facilitation ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute structure qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une structure de facilitation, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur National,

Emery Fabrice BIMBOU SENGA

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET MISSION :

RECRUTEMENT D'UN CABINET, CHARGE DE REALISER L'ETUDE SUR L'ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DES SERVICES FINANCIERS PAR LES MPME AGROALIMENTAIRES AU CONGO

Réf. : AMI N° 004 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE

1. La République du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût de Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

2. L'objectif du PAJE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».

3. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'Accord de financement entre la République du Congo et le FIDA et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont déchargés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PAJE.

4. Les services de conseil (« les services ») comprennent la réalisation d'une étude sur l'analyse de l'offre et la demande des services financiers par les MPMEs au Congo en vue d'identifier les facteurs qui limitent l'accès au financement des MPMEs et de formuler des recommandations précises et des actions à mener à court, moyen et long terme en vue d'améliorer l'accès des MPMEs agroalimentaires au financement. La durée de cette consultation est fixée à 1 semaine.

5. L'Unité de Gestion du Projet (« le client ») invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les firmes) à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les sociétés de conseils doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations demandées.

6. Les sociétés de conseil ou les firmes intéressées doivent manifester leur intérêt et attester qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode de sélection fondée sur la qualification des consultants (QC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook>. Cette méthode prévoit, après l'annonce de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), les sociétés de conseil manifestent leur intérêt ou soumettent leur profil, qui est ensuite évalués. Seule la société qui se classe en premier rang sur la liste restreinte sera invitée à soumettre une proposition technique et financière combinée. Si cette proposition est jugée recevable et acceptable, la société sera invitée à des négociations. Les aspects techniques et financiers de la proposition peuvent tous deux faire l'objet de ces négociations. Si les négociations avec la société sélectionnée n'aboutissent pas, le projet fera appel à la société arrivée en second rang sur la liste restreinte ainsi de suite après avis de non objection du FIDA. Une note minimale de 70 points / 100 est requise pour être

éligible à la présélection. En cas d'égalité, les atouts et faiblesses des candidats concernés seront réexaminés pour identifier le meilleur. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen seront les suivants : i) le plus grand nombre de réalisations au critère 2, et ii) la préférence sera donnée aux missions réalisées dans la zone d'intervention du projet

7. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte portent sur :

7. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte portent sur :

N°	Critères	Points
1.	Avoir une expérience d'au moins 8 années, dont 5 dans la conduite d'études et/ou de recherches portant sur le secteur financier dans un contexte de développement	30
2.	Justifier la réalisation de 3 missions similaires dans le secteur financier, dont un (1) dans un des domaines suivants : analyse du secteur financier ou analyse du marché du crédit ou analyse de l'accès au financement ou analyse de l'offre et de la demande de services financiers.	60
3.	Justifier un personnel professionnel permanent comprenant au moins un (1) spécialiste des questions monétaires et financières ou des finances rurales (Niveau Bacc + 4, au moins)	10

. Le cabinet présélectionné devra proposer un groupe d'Experts disposant de compétences avérées dans les domaines cités plus haut et permettant d'atteindre les objectifs de la mission. Ce groupe devra être constitué d'au moins quatre (4) Experts :

- Un Chef de mission : spécialiste des questions monétaires et financières, détenant au moins un diplôme de type BAC+4 (Maîtrise ou Master) en sciences économiques et de gestion ou droit, et disposant d'un minimum de 10 ans d'expérience dans la recherche et les études portant sur le secteur financier des pays en voie de développement ;
- Un Spécialiste en finance rurale et agricole, détenant au moins un diplôme de type BAC+4 (Maîtrise ou Master) en sciences économiques et de gestion, en banque et finance, en agro-économie et disposant d'une expérience minimale de 3 ans dans la conduite d'études et de recherche portant sur le secteur financier et/ou le financement des chaînes de valeur agricole des pays en voie de développement ;
- Un Analyste des données économiques et financières/statisticien, titulaire au moins d'un BAC+4 en statistiques, mathématiques, économie ou économétrie et disposant d'une expérience d'au moins 3 ans dans la conduite d'études statistiques et/ou économétriques ;
- Un Juriste, détenant au moins un BAC+4 (Master) en sciences juridiques avec une expérience au minimum dans la conduite d'études ou de recherches portant sur l'analyse juridique et réglementaire du secteur financier d'un pays en voie de développement.

9. Les sociétés de conseil ou les firmes peuvent se constituer en associations/groupements afin d'être mieux qualifiées. Elles devront dans ce cas préciser le cabinet qui assurera le rôle de chef de file.

10. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés à l'Unité de Gestion du PAJE, à l'adresse : Rue de Libération de Paris, sis enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville/ République du Congo, et par courrier électronique, E-mail : secretariat@maep-paje.cg, au plus tard le 13 juin à 16h 00 heure locale, en portant expressément la mention suivante : « AMI N° 004 /MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CABINET, CHARGE DE REALISER L'ETUDE SUR L'ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DES SERVICES FINANCIERS PAR LES MPME AGROALIMENTAIRES AU CONGO

paje.cg, au plus tard le 13 juin à 16h 00 heure locale, en portant expressément la mention suivante : « AMI N° 004 /MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CABINET, CHARGE DE REALISER L'ETUDE SUR L'ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DES SERVICES FINANCIERS PAR LES MPME AGROALIMENTAIRES AU CONGO

11. Toute demande de renseignements ou des termes de référence sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

12. Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

13. La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre de l'UGP ou du personnel de cette dernière, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, (i) à l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, (ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou

(iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Le Coordonnateur National,

Emery Fabrice BIMBOU SENGA

APPEL A CANDIDATURE N° : 00-MICTAL-CGMP-2024

MISE EN CONCESSION DES SITES ET STRUCTURES TOURISTIQUES DES CATARACTES DU DJOUÉ A BRAZZA VILE, LA GROTTÉ DE NKILATARAI YAMBA, LE LAC NANGA A POINTE-NOIRE, LES CHUTES DE SOSSEI T LE GRAND HOTEL DE DOLISIE

Dans le cadre de la mise en valeur de certains de nos sites et structures touristiques et considérant que le tourisme est l'un des piliers de la diversification économique comme énoncé dans le Plan National de Développement (PND) 2022-2026.

Le Ministère de l'Industrie Culturelle, Touristique, Artistique et des Loisirs, dans le cadre de son budget d'investissement exercice 2024, a obtenu des fonds de l'Etat congolais et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les aménagements desdits sites et structures touristiques.

A cet effet, le ministère lance cet appel à candidature dans le but de céder en concession ces différents sites qui sera retenu pour chaque site ci-dessus cités. Ces aménagements se feront en partenariat avec l'exploitant qui sera retenu pour chaque site selon sa vision.

Les exploitants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du Cabinet du Ministère de l'Industrie Culturelle, Touristique, Artistique et des Loisirs, sis 1, avenue Charles de Gaulle m rché vendredi de 9 heures à 14 heures.

Le Ministre,



Marie-France Lydie Héène PONGAULT

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE MICHEL MIAMBINZILA



Mercredi 22 Mai 2024 :

-Dernière veillée à sa résidence privée à Pointe-Noire, sise sur la route de la frontière à Ngoyo, arrêt Baobab, non loin du PSP.

Vendredi 24 Mai 2024 :

-Dernière veillée au domicile familial de Brazzaville, sis 789 bis rue Mbemba Pierre, centre sportif, derrière la morgue et l'hôpital de Makélékélé.

Samedi 25 Mai 2024 :

9h00 : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;

10h00 : recueillement au domicile familial et hommage des cadres, agents et retraités des Régies financières, des parents, amis et connaissances ;

11h30 : départ pour la paroisse Saint Kisito de Makélékélé ;

12h00 : messe de requiem suivie de l'oraison funèbre et des dépôts des gerbes ;

14h00 : départ pour le cimetière Privé « Les élus du ciel » à Mabaya sur la RN 1

16h00 : retour au domicile familial, mot de remerciements de la famille

17h00 : fin de la cérémonie.

Cher frère, grand-père, arrière grand-père et oncle, serviteur zélé de l'église et de la République, tes œuvres resteront à jamais gravés dans nos cœurs.

Que la lumière du ciel brille sans déclin !

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE JACQUELINE NDONA

La famille Mbembé, Wilfried Gildas Madédé Ntsabou, les enfants Madédé informent les parents, amis et connaissances

que le programme des obsèques de Jacqueline Ndonga décédée le 1^{er} mai 2024 à Brazzaville se présente comme suit :

Vendredi 24 mai 2024 :

9h00 : levée de corps à la morgue de Makélékélé ;

10h00 : recueillement au domicile sis au n°2380, rue Mbemba Théodore à Makélékélé.

11h30 : départ pour la paroisse Saint-Pierre-Claver ;

14h00 : départ pour le village Ngamibakou (district de Louingui-Pool) ;

Samedi 25 mai 2024

10h00 : mise en terre au cimetière du village ;

14h00 : fin de la cérémonie et retour à Brazzaville.



IN MEMORIAM

25 mai 1984-25 mai 2024, quarante ans déjà que Gatsongo Léka, ce pluri-actif et travailleur acharné fut arraché à l'affection des siens.

Paul Dinga, Marie Otou respectivement son fils et sa fille, ainsi que leurs fils, filles, petits-fils et petites-filles, dont l'affection pour lui reste inaliénable, prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour le repos de son âme.

A cette occasion des messes pour le repos de son âme seront dites, le samedi 25 mai 2024 aux églises Sainte-Rita de Moukondo et Saint-Joseph de Talangai.

Paix éternelle !



NÉCROLOGIE

Les familles Kaba et Oko Basile (ex agent des PTT) ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur fils, petit-fils, neveu et frère le nommé Tatian Marius Oko.

Décès survenu à Brazzaville, le 16 mai 2024 des suites d'une courte maladie. La veillée mortuaire se tient au n°23 bis rue des Martyrs Poto-Poto 2 (arrêt Le Métro rue Mbochis).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



SOLUTION :
Le mot-mystère est : **CAPRICIEUX**

A A A B V A
S T A T I S T I C I E N
R U T T R O U B L A
L O T E R I E B R I N
P R I A F L A I R A
C H E N I L L E O A S
I T E H E R A N
G E N E A O N O R
O S A S T A G U E
C O R U S E R A I L
C O N V A I N C U I
S C I E E D A H L I A
U T N E E I O N
C P S T A R E I R E
E L U U S B S I S

C A S T O R T H E
H I E R E V I A N
A L L U R E C I L
R E C U L E N I
T O C B T R E S
E N T R A T I E
Z E N E R V E
R E A C T I E N T
E L U T I N F A
V I L A N C H E
I D E A L E U R O
S E I C I R I
E M U E F I E R E

• SOLUTION DE LA GRILLE N°184 •

8	1	9	3	4	6	2	5	7
2	3	4	7	5	9	6	1	8
5	7	6	8	2	1	9	3	4
1	4	3	6	7	8	5	2	9
6	5	7	9	1	2	8	4	3
9	8	2	4	3	5	1	7	6
3	6	5	2	8	7	4	9	1
7	2	8	1	9	4	3	6	5
4	9	1	5	6	3	7	8	2

• SOLUTION DE LA GRILLE N°169 •

5	4	2	1	6	7	9	3	8
8	1	6	9	5	3	4	2	7
9	3	7	2	8	4	1	5	6
3	9	4	7	2	6	8	1	5
2	8	1	4	3	5	7	6	9
6	7	5	8	1	9	2	4	3
4	5	8	3	7	2	6	9	1
1	2	3	6	9	8	5	7	4
7	6	9	5	4	1	3	8	2

MOTS CASÉS 10X13 • N°201

2 LETTRES
CE - EU - NU

3 LETTRES
AUX - CRS - EAU - ELU - ILE - ORS
REA - RUE - RUT - TAG

4 LETTRES
AMEN - CERF - GREC - GROG
LOVE - NERF - OREE - OUIR - SAM
- SAUF - SEME - SEVE

5 LETTRES
AIRES - AVONS - CRES - ENNUI
ERRER - ETALE - ETIRE - EXIGU
LORDS - MARIA - RASTA - RUINE
SCENE - SEULE - TAREE

6 LETTRES
DONJON - DRAGEE - EGORGE
ENORME - ENTREE - NEROLI - VER
SEE

N O L Y N R C R I S T A L T H
E N E C A S E B L A Y L U O O
T O C A B E S T A N H Y S M N
T D T R U N C O C G A C T A N
E A E D H G L P I R M E R T E
H P I I C A A I X I E E E E U
C S L G O S Q R E A C R R V R
N E O A R A U T L H O I E I M
A G B N C L E N I T N A C T L
M R M O B I L I E R E C R E I
S A E M L O N G R I N E E S A
U D G A U C H E R U P R X S R
S I E L C O N O M I C P E E O
H N M I C R O B E N R E S A C
I O R E L O B D T R A P E Z E

- | | | |
|----------|-----------|----------|
| ANOMALIE | ESPADON | MICROBE |
| BESACE | EXERCER | MOBILIER |
| BOLERO | GAUCHER | MONOCLE |
| CABESTAN | GRADIN | NYLON |
| CANTINE | HAMECON | PRECAIRE |
| CARDIGAN | HONNEUR | SANGRIA |
| CASERNE | LASAGNES | SUSHI |
| CLAQUE | LEXICAL | TOMATE |
| CORAIL | LONGRINE | TRAPEZE |
| CRISTAL | LUSTRE | TREPIED |
| CROCHU | LYCEE | TRIPOT |
| ECURIE | MANCHETTE | VITESSE |
| EMBOLIE | | |

• SUDOKU • GRILLE N°183 • FACILE

7			6			1	3
8	3		9			2	
		1	3		2	8	
		7		5		9	4
9			4		3		8
	4	8		7		6	
		6	2		1	3	
	8				4		5
4	9			8			1

• SUDOKU • GRILLE N°168 • DIFFICILE

	5		2				4
			7				3
		7	6		4	9	1
	6	3					
8							3
						1	5
	3	1	4		8	6	
5	9				1		
	4				7		2

ENTREPRENEURIAT

Les étudiantes incitées à l'autonomie financière

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) a organisé, du 22 au 23 mai à Brazzaville, des ateliers de formation sur le coaching pour l'employabilité des étudiantes au Congo, en collaboration avec la plateforme Le Congo au féminin, à l'occasion du lancement de cette plateforme.

La plateforme a été lancée par le directeur de cabinet du ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Formation qualifiante, Charles Mackaya, en présence du président de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso, Ange Antoine Abena, de la représentante résidente du Pnud au Congo, Adama Dian Barry, et bien d'autres.

La cérémonie a été marquée par des allocutions, panels et ateliers sur des thèmes différents. Elle a réuni des étudiantes des Universités Marien-Ngouabi et Denis-Sassou.

Pendant deux jours, les participantes ont été éduquées notamment sur le harcèlement en milieu académique, l'insertion professionnelle ainsi que l'initiation à l'entrepreneuriat.

L'initiatrice de la plateforme Le Congo au féminin, l'entrepreneure Emilia Mambissa Mokengo, a invité les étudiantes à briser les barrières qui freinent le développement de leur potentiel en vue d'une indépendance financière. Elle a pour mission d'accompagner les femmes à développer leur potentiel et acquérir leur indépendance financière par le biais de l'entrepreneuriat. Pour elle, les séances de coaching contribue-



Des étudiantes des universités Marien-Ngouabi et Denis-Sassou-N'Guesso/Adiac

ront à la transformation des jeunes étudiantes afin de faire d'elles des championnes qui pourront hisser à des emplois de valeurs dans tous les secteurs.

Pour le président de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso, Ange Antoine Abena, son établissement ne doit pas seulement former mais initier les étudiants au secteur de

l'emploi.

La représentante résidente du Pnud au Congo, Adama Dian Barry, a de son côté présenté le projet « Objectif parité », visant à accroître la présence des femmes dans les secteurs productifs de l'économie, notamment des segments à haute valeur ajoutée, le leadership à tous les niveaux

des instances administratives, politiques et économiques.

« Pour 2024, la plateforme « Objectif parité » vise à contribuer à l'émancipation économique par l'employabilité et l'entrepreneuriat des femmes et des filles dans tous les secteurs », a-t-elle indiqué.

Adama Dian Barry a également dé-

fini les axes d'intervention de cette plateforme, notamment dans le secteur administratif en équipant au moins 1000 cadres de l'administration, de la société civile, du secteur privé, des médias, du monde académique sur les approches à utiliser pour accélérer la parité femme-homme dans tous les secteurs.

Dans son allocution, le directeur de cabinet du ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Formation qualifiante, Charles Mackaya, s'est appesanti sur les résultats de l'enquête réalisée sur la transition vers la vie active en 2022. Les données ont révélé que le nombre des jeunes âgés de 15 à 35 ans ayant un emploi est estimé à 19,15%. Ce taux représente 17,74% chez les jeunes femmes. La même enquête indique que les jeunes femmes participent moins au marché du travail, avec un taux de 23% comparé aux hommes dont le taux s'élève à 29%. « Dans le cadre de la prise en compte du genre, il semble pertinent de prendre des dispositions pour encadrer les jeunes filles, les orienter et les placer dans un système de coaching en vue de booster leur employabilité », a-t-il indiqué.

Lydie Gisèle Oko

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Conseil des ministres du Cames se tient à Brazzaville

Les travaux de la 41e session ordinaire du Conseil des ministres du Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (Cames) ont été ouverts, le 23 mai, par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso. Au menu des travaux, la validation du programme de développement de l'institution pour la période 2024-2028, entre autres.

Après les travaux des experts qui ont débuté le 20 mai, les ministres en charge de l'enseignement supérieur des Etats membres du Cames sont entrés en conclave le 23 pour y sortir le 24 mai. Ils sont venus du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Centrafrique, des deux Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Sénégal, du Tchad, du Togo, de Madagascar et du Maroc, pays invité. Une présence massive qui obéit à la nécessité de développer la solidarité intellectuelle, la coopération scientifique et l'intégration académique.

« Le gouvernement du Congo ne ménagera aucun effort pour apporter sa pierre à l'édification de l'intégration dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique », a indiqué le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, ouvrant les travaux de la 41e session ordinaire du Conseil des ministres de l'enseignement supérieur du Cames.

Au nombre des dossiers à examiner au cours de cette session figure le projet de développe-



Le Premier ministre et les délégations venues pour le Conseil des ministres du Cames/Adiac

ment de l'institution pour la période 2024-2028 à valider. « Nous avons pu bâtir un projet de développement stratégique ambitieux qui répond aux aspirations des différentes parties prenantes de notre institution commune », a fait savoir le Pr Souleymane Konate, secrétaire général du Cames. Selon lui, le Cames doit s'ajuster aux enjeux et défis actuels des systèmes d'enseignement supérieur et

de recherche afin de répondre à l'ambition légitime des Etats membres de devenir de nouveaux pôles de croissance mondiale.

Pour sa part, le président en exercice du Conseil des ministres du Cames, le Pr Mahmoudou Djibo, a souligné que le projet stratégique de développement que ce Conseil devrait valider permettra au Cames de concrétiser son ambition de de-

venir d'ici à 2033 l'institution de référence internationale en matière d'évaluation scientifique et d'intégration académique des Etats membres. Ce projet stratégique est structuré autour de sept axes, entre autres, la consolidation des acquis et l'amélioration de la gouvernance du Cames ; la promotion et le renforcement de la crédibilité du label Cames ; l'amélioration de la participation des Etats membres

au programme statutaire. « Nos pays pourraient émerger grâce à la recherche et à l'innovation technologique », a-t-il souligné. Les travaux de la 41e session ordinaire du Conseil des ministres de l'enseignement supérieur du Cames vont prendre fin le 24 mai. Des recommandations sont attendues et sans nul doute un changement à la tête du dudit Conseil des ministres.

Rominique Makaya